



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 octobre 2018**

Décision n° **CP-2018-2641**

commune (s) :

objet : Réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 septembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 octobre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absents non excusés : M. Vesco.

**Commission permanente du 8 octobre 2018****Décision n° CP-2018-2641**

objet : **Réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 septembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché****1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché concerne la réalisation des prestations suivantes :

- la réalisation d'analyses chimiques, physico-chimiques, microbiologiques, ou biologiques sur les matrices suivantes :

- . eaux : eaux usées, eaux industrielles, eaux propres (eaux de nappes, eaux de surface, etc.),
- . solides : cendres, boues d'épuration, déchets, sols, sédiments, sable issus de l'épuration, etc.,
- . autres analyses ponctuelles : air, etc.,

- la réalisation de prélèvements in situ, de mesures sur le terrain et d'analyses sur les tours aéro-réfrigérantes dans les locaux de la Métropole (station d'épuration à Pierre Bénite) dans le cadre de la surveillance des légionnelles,

- la réalisation de prélèvements in situ, de mesures sur le terrain et d'analyses dans le cadre de la recherche de micropolluants sur eaux résiduaires en application de la note technique du 12 août 2016 (relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées dans les stations de traitement des eaux usées et à leur réduction) et des arrêtés préfectoraux en découlant,

- la réalisation d'analyses dans le cadre de la recherche de micropolluants sur la matrice "boues résiduaires", telle que définie dans l'appel à projet 2017-2018 "connaître les émissions de micropolluants des stations d'épuration" (RSDE) piloté par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

- la fourniture du flaconnage,

- le transport des échantillons,

- la fourniture des rapports d'essais correspondants.

Ces prestations concernent essentiellement les laboratoires des directions eau et déchets et voirie, végétal, nettoyage de la Métropole.

Le montant global des prestations s'élèverait à 660 000 € HT sur la durée totale du marché.

## 2° - Choix de la procédure

L'accord-cadre à bons de commande pourrait être attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## II - Caractéristiques du marché

### 1° - Forme du marché et durée du marché

Le marché ferait l'objet d'un accord cadre à bons de commande au sens des articles 78 et 80 du décret susvisé, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

### 2° - Montants du marché

L'accord-cadre à bons de commande ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais comporterait un engagement de commande maximum de 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre à bons de commande, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables aux conditions prévues à l'article 30 -I -2° du décret susvisé, selon la décision de l'acheteur.

**3° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande concernant la réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole et tous les actes y afférents sans montant minimum de commande et pour un montant maximum de 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**5° - Les dépenses** en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2023 - chapitre 011 - sur diverses opérations et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2019 à 2023 - chapitre 011 - sur l'opération n° 2P19O2182 Activité laboratoire analyses et contrôles.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2018.**